



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0384

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny

objet : Construction d'un centre d'exploitation pour la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0384**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Construction d'un centre d'exploitation pour la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de l'adhésion des Communes de Givors et Grigny à la Communauté urbaine de Lyon au début de l'année 2007, les compétences relevant de la Communauté urbaine ont dû être transférées rapidement pour garantir la continuité du service public aux usagers. L'organisation matérielle des moyens de proximité s'est donc appuyée sur les ressources disponibles ou facilement mobilisables de l'époque.

En matière de collecte des déchets, 18 agents de la subdivision COL SUD de la direction de la propreté et leurs matériels d'intervention ont ainsi été implantés sur le site EPORA sis au 34, avenue Jules Ferry à Grigny. Ces locaux manquent de fonctionnalité et présentent un état de vétusté avancé. La requalification en cours du quartier n'est, par ailleurs, pas compatible avec la conservation de telles activités logistiques.

Pour le nettoyage du secteur, 28 agents de salubrité de la subdivision NET SO ont été installés avec leurs matériels d'intervention sur le site MARTEL sis au 64, avenue Anatole France à Givors. Le stock relais de sel n'ayant pas pu être accueilli sur cet emplacement au regard de sa situation et de sa configuration, il a dû rester entreposé au sein du centre technique municipal de Givors, à quelques kilomètres.

Pour la gestion quotidienne des voiries, ce sont enfin, des équipes polyvalentes et une brigade d'intervention d'urgence de la subdivision VTPCS de la direction de la voirie qui interviennent, à partir de leur site d'exploitation central HELIOS, implanté sur le Parc de l'Artillerie à Lyon Gerland (7° arrondissement).

Ces installations provisoires et éparpillées nécessitent aujourd'hui d'être reconsidérées et regroupées au regard de l'organisation qui s'est maintenant stabilisée sur ce territoire. De plus, la vétusté de certains locaux ne permet plus aux agents de remplir leurs fonctions dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.

C'est pour se préparer à cette évolution que la Communauté urbaine s'est portée acquéreur dès 2009, d'un tènement foncier sur la zone d'aménagement concerté (ZAC) Chantelot de Grigny afin d'y installer de façon pérenne ces infrastructures, ainsi qu'une déchèterie commune aux Villes de Givors et Grigny qui est entrée en service le 27 mai 2014.

Si le contenu des missions de proximité déployées à l'adhésion des communes demeure inchangé, les besoins en termes de moyens ont en revanche évolué au fil des années.

Forte de son retour d'expérience, la direction de la voirie s'est ainsi aperçue qu'une implantation territoriale n'était pas indispensable et que les interventions pouvaient continuer à être organisées et réalisées par des équipes du site de Lyon Gerland, sans aucune gêne notable, contrairement aux activités de collecte et de nettoyage. Cette solution présente en outre l'avantage de préserver la mutualisation des équipements existants pour lesquels aucun dysfonctionnement n'est à signaler, tant sur la capacité que sur la qualité.

Avec le rapprochement des équipes du Département du Rhône et de la Communauté urbaine prévu au début de l'année 2015 dans le cadre de la création de la Métropole, il est par ailleurs opportun de vérifier dans quelle mesure certaines infrastructures existantes pouvaient être réutilisées. Ainsi, il a été pris la décision de ne pas construire de centre de viabilité hivernale (CVH) sur le site de Chantelot à Grigny mais de s'appuyer sur l'installation du Conseil général, sise route de Giers à Givors.

Au final, le projet initial de construction d'un pôle des services urbains se résume donc à un centre d'exploitation dédié exclusivement à la direction de la propreté, selon les éléments de programmation suivants :

- un pôle tertiaire d'une surface utile globale de 104 mètres carrés regroupant les bureaux des personnels d'encadrement de la collecte et du nettoyage,
- un pôle sanitaire d'une surface utile globale de 244 mètres carrés comprenant des vestiaires distincts pour les agents de la collecte et les agents du nettoyage, un réfectoire, un hall de départ pour la collecte,
- un espace de stationnement et de stockage fermé d'une surface utile globale de 365 mètres carrés permettant le remisage des petits véhicules d'intervention (balayeuses et laveuses de trottoirs) et de matériels et produits d'entretien divers,
- une aire de service et de stationnement extérieure d'une superficie globale de 1 670 mètres carrés environ pour la récupération et le pré-tri des déchets de balayage et d'égouttage, le lavage des véhicules d'intervention et le remisage des poids lourds et véhicules légers de service (fourgons, bennes à ordures ménagères, balayeuses de voirie, etc.),
- un parking extérieur d'une superficie globale de 870 mètres carrés environ pour le stationnement simultané des véhicules personnels de 35 agents.

Le périmètre d'intervention de ce centre d'exploitation, initialement prévu pour les seules Communes de Givors et Grigny, est en revanche aujourd'hui élargi aux communes limitrophes de Charly et Vernaison.

Après analyse des contraintes et recommandations qui grèvent la parcelle (risque d'inondation, accès enclavés et engagement de traitement par un masque des vues dominantes sur la déchèterie depuis le quartier résidentiel des Vernes à Givors), l'implantation de ce programme est envisagée sur le même tènement foncier que celui qui accueille la nouvelle déchèterie.

A l'issue des études de faisabilité, l'enveloppe financière prévisionnelle du projet de construction est estimée à 2 445 000 € toutes dépenses confondues (TDC), sans tenir compte d'aménagements éventuels de rénovation ou de mise à niveau des installations du CVH du Conseil général à Givors.

La nature des dépenses à envisager est la suivante :

- construction locaux des personnels et locaux matériels : 1 560 050 € TTC,
- aménagements extérieurs et traitement paysager : 616 750 € TTC,
- prestations intellectuelles : 72 200 € TTC,
- divers (réseaux, sondages, etc.) : 197 000 € TTC.

Des études de conception, déclinées en avant-projet et projet, doivent cependant être menées par le bureau d'études de la direction de la logistique et des bâtiments pour préciser ce chiffrage. En considérant les besoins annexes pour les mesures d'investigations complémentaires sur site, le contrôle technique et la coordination sécurité, protection de la santé (SPS), il est demandé une enveloppe financière dédiée à ces prestations intellectuelles évaluée à 65 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement d'études pour la construction d'un centre d'exploitation à Grigny pour la direction de la propreté.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution - pour un montant de 65 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 2015 : 33 000 € en 2016 : 14 500 € en 2017 : 14 500 € en 2018 : 3 000 € en dépenses sur l'opération n° OP281899.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 750 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.